



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG
WWW.FR.CH



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Ville de Lausanne

Communiqué de presse

Lausanne, le 6 juillet 2018

Haute Ecole de musique Vaud Valais Fribourg et Conservatoire de Lausanne (HEMU-CL) : une gouvernance repensée et clarifiée

Le 3 juillet 2018, le Conseil de fondation de la Haute Ecole de Musique et Conservatoire de Lausanne (HEMU-CL) a adopté une nouvelle gouvernance qui annonce le renouveau de l'institution. Les principes de responsabilité, de collégialité et de participation seront promus à tous les échelons de sa future organisation. Les compétences stratégiques du Conseil de fondation et celles, opérationnelles, de la Direction élargie et du Conseil des directeurs sont en outre clarifiées. Après avoir mis au concours cet été le poste de directeur-trice général-e, le Conseil de fondation mettra en œuvre les décisions prises d'ici à la fin de l'année 2018.

Sans directeur général depuis mars 2018, l'HEMU-CL traverse actuellement une crise institutionnelle. En mars dernier, les autorités politiques responsables de l'institution – les cantons de Vaud, de Fribourg et du Valais ainsi que la Ville de Lausanne – ont chargé l'ancien recteur de l'Université de Lausanne (UNIL), le Professeur Dominique Arlettaz, de présider un groupe restreint chargé de mener une réflexion sur l'évolution de l'institution et de formuler des propositions en vue de sa réorganisation.

Avec sa grande expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur, le mandataire a procédé à une démarche d'écoute et d'analyse approfondie des structures et fonctionnements de l'institution. Cette large consultation a permis de prendre connaissance des témoignages et des expériences de nombreux interlocuteurs internes et externes, sur invitation ou à leur demande. Sur la base des constats faits, les propositions de réorganisation envisagées ont été discutées avec les autorités politiques en charge de l'HEMU-CL. Elles ont aussi été présentées au personnel de l'institution.

Le groupe présidé par le Professeur Arlettaz a rendu son rapport final en juin. Le Conseil de fondation l'a discuté et adopté à l'unanimité. Il s'engage aujourd'hui à mettre en œuvre la gouvernance proposée et à veiller au respect durable des principes clairement établis dans la future organisation.

L'HEMU-CL restera structurée sous la forme juridique d'une fondation de droit privé. La réforme visera à renforcer les responsabilités de ses organes de décisions, avec des compétences respectives clairement redéfinies, tout en favorisant la participation des membres de l'institution.

Placé depuis avril 2018 sous la présidence de Mme Josiane Aubert, le Conseil de fondation, dans une composition resserrée (10 personnes au lieu de 19) et renouvelée, se concentrera sur des tâches politiques et stratégiques. Il cherchera un équilibre entre les attentes des autorités politiques (5 membres), les compétences académiques (2 membres) et les compétences professionnelles musicales (3 membres).

Le/la directeur-trice général-e présidera une Direction renforcée par 3 à 5 directeurs adjoints qui prendra collégalement les décisions portant sur la politique générale et transversale de l'HEMU-CL. Elle veillera à préserver les intérêts communs à toute l'institution. Elle s'appuiera sur un Conseil des directeurs, organe qui aura un rôle central dans l'organisation et la coordination de l'enseignement et dans l'ancrage de l'HEMU sur ses divers sites, assuré par les Directrices et Directeurs de site. Un Conseil représentatif des personnels et des étudiants, revalorisé, sera un partenaire de la Direction. Des commissions thématiques, créées et conduites par la Direction, seront des lieux de consultation et des forces de propositions. La Direction veillera en outre à la participation des étudiant-e-s.

La procédure de recrutement du/de la futur-e directeur-trice général-e vient d'être lancée. Nommé-e par le Conseil de fondation, il/elle choisira les autres membres de la direction qui le/la soutiendront dans la mission de conduite d'une institution complexe du fait de l'existence de cinq sites et de sa dépendance à quatre tutelles politiques, de sa mission d'enseignement à plusieurs niveaux et dans divers types musicaux.

En liant pouvoir décisionnel et responsabilité, en préconisant la confiance, le respect et la participation à tous les échelons de l'institution, le Conseil de fondation et les autorités publiques sont convaincus que ce modèle d'organisation permettra à l'HEMU-CL de prendre un nouveau départ.

Avec le soutien du Professeur Arlettaz, l'institution se consacrera durant le deuxième semestre 2018 à l'adaptation de ses règlements internes, afin de permettre à ses différents organes de fonctionner le plus rapidement possible en adéquation avec la nouvelle approche.

> **[Lien vers le rapport du Groupe de travail « Gouvernance HEMU – CL »](#)**

Renseignements complémentaires :

Josiane Aubert, présidente du Conseil de fondation, 079 635 98 20

Dominique Arlettaz, président du groupe Gouvernance, 079 822 82 81

Cesla Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01

M. Jean-Pierre Siggen, Conseiller d'Etat, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport de l'Etat de Fribourg, 026 305 12 02

Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01